

# TGIRT-EIBJ Mistissini

## UA 26-61 et 26-62

### Procès-verbal de la **SEIZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 11 septembre 2019, à la salle no 102 du Business center, au 168,  
Main Street, Mistissini



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

**APPROUVÉ LE : 4 DECEMBRE 2019**

# PRÉSENCES

## Délégué(e)s :

Dion Michel – Eskan  
Mireille Gravel - Nibiischii  
Jean-Pierre Boudreault – Chantiers Chibougamau  
Alex Coonishish – Développement économique local

## Observateurs :

Gabriel Rheault – MFFP  
Johanne Morasse (téléphone) – GREIBJ  
Martin Fillion – GREIBJ, animateur

## Invité(e)s :

Sonia Légaré (téléphone) – MFFP

# TGIRT-EIBJ MISTISSINI

## SEIZIÈME RENCONTRE

### 1. Ouverture de la rencontre, tour de table

L'animateur souhaite la bienvenue à tous, il demande aux participants de se présenter à tour de rôle.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. Une observatrice demande l'ajout d'un point en varia : Mise à jour concernant l'amélioration de chemins. Le point sera présenté par la déléguée de Nibiischii.

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Mireille Gravel, dûment appuyé par M. Dion Michel, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts demandés.*

### 3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 12 juin 2019

L'animateur passe le procès-verbal en survol et porte une attention particulière aux décisions et aux points de suivi.

*En l'absence d'au moins deux délégués qui étaient présents à cette rencontre, l'adoption du procès-verbal est reportée à une rencontre ultérieure.*

### 4. Correspondance

Il n'y a aucune correspondance pour cette rencontre.

### 5. Suivi des enjeux

Les membres passent la grille des enjeux en revue et sur les derniers travaux réalisés en comité technique. Les discussions se concentrent sur un nouvel enjeu multiple qui concerne l'accès au territoire, l'esthétisme et la sécurité des usagers. Les membres abordent quelques éléments de solutions pour diminuer l'encombrement des anciens chemins, alors qu'on procède à leur réouverture. Actuellement, lors de la réouverture d'un ancien chemin, les arbres sont coupés et simplement poussés de part et d'autre du chemin. Cela a pour effet de diminuer l'accès en dehors du chemin. La végétation boulée de part et d'autre du chemin crée une véritable barrière dans certains cas, restreignant la capacité de circuler pour les trappeurs et pour la faune. Comme solution envisagée, on propose de déchiqeter la matière ligneuse en copeaux. Des essais devraient être effectués sous peu. Les discussions portent de façon plus large sur les différents besoins relatifs à l'enjeu de l'accès au territoire. L'animateur reprend le libellé des besoins déjà établis dans la grille des enjeux et fait confirmer par les délégués que ces besoins sont toujours pertinents. Puis il reprend le premier besoin inscrit dans la grille, fait valider sa pertinence par les délégués et leur demande comment ils souhaitent que ce moyen soit mis en œuvre, suggérant notamment l'intervention d'un comité technique. L'observateur du MFFP suggère l'intervention d'un comité technique directement avec les BGA puisque ces derniers sont responsables de la construction et de l'entretien des chemins. Il suggère qu'un maître de trappe se joigne également au comité et surtout une personne ressource à l'unité de gestion en la personne de M. Georges Dion, ce dernier étant responsable de l'application du RADF pour la construction de chemins. Un délégué mentionne que les maîtres de trappe dénoncent de plus en plus les cas d'encombrement dans les chemins lorsque ces derniers sont ré-ouverts. C'est pourquoi il soulève la problématique et souhaite que des solutions concrètes soient mises de l'avant. Une déléguée suggère dans un premier temps, d'inviter M. Georges Dion du MFFP à venir répondre aux questions et aux préoccupations des délégués lors d'une prochaine rencontre. Un délégué revient sur la suggestion initiale de former un comité technique et précise qui devrait en faire

partie : Un représentant de chaque BGA, le MFFP dont M. Georges Dion, M. Dion Michel et un ou deux maîtres de trappe, selon leurs disponibilités. Les membres discutent du moment le plus approprié, compte tenu de la disponibilité de chacun et de la tenue des prochaines consultations.

*Après discussions, il est convenu de former un comité technique sur l'accès au territoire pour établir des avenues de solutions et des modalités applicables dans les cas de réouverture d'anciens chemins, de manière à réduire l'encombrement occasionné par la végétation coupée dans l'emprise de ces chemins. Un sondage sera transmis à chacun des membres identifiés en vue d'établir la date d'une rencontre entre la deuxième semaine d'octobre et la première semaine de novembre.*

#### **6. Grille de gestion des écarts – Précisions de Chantiers Chibougamau (M. Jean-Pierre Boudreault)**

Le représentant de Chantiers Chibougamau n'est pas en mesure de donner de détails dans le cadre de cette rencontre. Le point est reporté à une rencontre ultérieure.

#### **7. Plan de gestion des voies d'accès (Sonia Légaré, MFFP)**

L'animateur informe les membres de la TGIRT que le comité technique régional sur la gestion des voies d'accès est mis sur la glace pour le moment, à la demande des représentants du MFFP. Dans les circonstances, le point 7 devient caduc.

- a. Composition du comité technique régional**
- b. Début des travaux**

#### **8. Fermeture potentielle de chemin**

##### **a. Secteur du lac de Maurès**

M. Gabriel Rheault introduit ce point en mentionnant qu'il s'agit d'un projet pilote. Il explique l'objectif du projet et en quoi cela consiste. Une cartographie du secteur visé est affichée à l'écran. Ce secteur a été choisi suite à une consultation des maîtres de trappe et est considéré peu sensible en regard d'une fermeture de chemins. De plus, il s'inscrit bien dans l'approche de précaution pour ce secteur. M. Rheault explique les différentes étapes prévues dans le cadre de ce projet de fermeture.

En conclusion, l'animateur demande aux délégués s'ils ont des commentaires sur le projet et s'ils sont en accord. Les délégués n'ont aucune objection.

#### **9. Stratégie d'aménagement de l'habitat du caribou forestier (Sonia Légaré, MFFP)**

Ce point est abordé juste après le point 5. Une présentation PowerPoint a été préparée pour ce point. M<sup>me</sup> Légaré amorce sa présentation en expliquant le contexte dans lequel s'inscrit cette dernière. Elle aborde la notion d'approche pondérée qui devrait s'appliquer dans l'optique de mettre en œuvre une stratégie pour rétablir l'habitat du caribou forestier. M<sup>me</sup> Légaré explique en quoi consiste une telle approche. Elle explique également la notion de compromis dans ce dossier. Elle aborde les phénomènes fauniques résultant des activités d'aménagement forestier et de voirie, notamment une pression de prédation accrue.

M<sup>me</sup> Légaré explique la notion de territoire envisagé et explique en quoi consiste un territoire adéquat où le taux de perturbation doit être en dessous des 35 %. Elle aborde plus spécifiquement l'état de l'habitat pour la harde Assinica. Elle fait une description cartographique de la stratégie envisagée, compte tenu notamment de la limite nordique des

attributions commerciales de bois et de l'emplacement des grandes aires protégées. Elle introduit les notions de vaste espace propice (VEP), d'habitat en restauration et de connectivité, lesquelles notions vont conditionner l'élaboration du plan de restauration pour la région. Au chapitre des VEP, on retrouve ceux de Détour, de Broadback, d'Assinica et de Témiscamie. Les VEP apparaissent sur une cartographie affichée à l'écran. Les VEP sont des secteurs déjà bons pour le caribou et on souhaite les préserver. Ces territoires doivent avoir une superficie d'au moins 5 000 km<sup>2</sup> pour pouvoir soutenir des populations viables. L'objectif concernant les VEP est de soutenir l'autosuffisance des troupeaux de caribous en limitant le niveau de perturbation. À ce titre, on vise à se maintenir sous la barre des 35 %. Pour y parvenir, on doit pouvoir disposer d'au moins un grand massif, c'est-à-dire d'au moins 1 000 km<sup>2</sup> par VEP. Heureusement dans la région, on dispose de tels massifs et d'aires protégées de grandes superficies qui contribuent au maintien de l'habitat. Également, on recherche une composition végétale dominée par les essences résineuses, de vieilles forêts et le moins d'infrastructures permanentes possible, notamment les chemins et une certaine connectivité entre les massifs. Dans certains massifs jugés sensibles, on prescrira un délai à la récolte, lequel délai peut varier de 100 ans à 150 ans, dépendamment de l'impact économique appréhendé. Les massifs sensibles seront préservés tant et aussi longtemps qu'ils contribueront au maintien de l'habitat. La zone de restauration sous-tend un objectif similaire au VEP, soit de limiter le taux de perturbation à 35 %. Toutefois, la zone de restauration correspond à des superficies perturbées au-delà de cette limite, pour lesquelles il faudra prévoir des travaux de restauration. Les zones de connectivité permettent d'établir un lien entre les massifs utilisés par les caribous. M<sup>me</sup> Légaré aborde les infrastructures qui ont un impact sur l'habitat du caribou forestier, notamment les chemins et la villégiature. La stratégie ne prévoit pas freiner le développement, mais le concentrer aux endroits où l'impact sur l'habitat du caribou forestier sera le plus faible ainsi que de contribuer le plus aux attentes socioéconomiques.

M<sup>me</sup> Légaré explique en quoi l'approche d'aménagement écosystémique contribue au maintien de l'habitat du caribou forestier. Elle mentionne la mise sur pied prochaine de groupes opérationnels régionaux dans les différentes régions du Québec. M<sup>me</sup> Légaré explique que là où les populations d'originaux sont basses, on veut les garder basses. Elle explique certaines dispositions relatives à la stratégie d'aménagement et certaines préoccupations d'ordre opérationnel, notamment pour la fermeture définitive de chemins. M<sup>me</sup> Légaré poursuit en expliquant la notion d'habitat résiduel. Une cartographie des superficies devant faire l'objet de modalités particulières est affichée à l'écran. M<sup>me</sup> Légaré fait une brève description de certains secteurs considérés sensibles et l'approche qu'on prévoit y appliquer.

Différentes cartographies sont affichées à l'écran et expliquées, notamment la répartition des grands troupeaux et la contribution des grands massifs forestiers, ceux actuellement sous protection et ceux qu'il serait opportun de maintenir. M<sup>me</sup> Légaré mentionne qu'en moyenne pour l'ensemble du territoire d'EIBJ, la réduction prévue se situe aux environs de 7 %. L'impact sur la possibilité forestière sera différent entre les UA.

Au cours de la prochaine année, on prévoit travailler étroitement avec les Cris et les partenaires économiques, pour trouver des solutions viables pour tous. M<sup>me</sup> Légaré explique brièvement la distinction entre la coupe agglomérée et celle en mosaïque. Elle explique en quoi la première apparaît plus appropriée dans l'optique d'une stratégie pour restaurer l'habitat du caribou forestier. M<sup>me</sup> Légaré mentionne que l'élaboration d'un bon plan caribou nécessitera de l'élaborer en concertation avec les Cris, les BGA, et les autres partenaires. Elle aborde plus spécifiquement la fermeture et la remise en production d'une partie des chemins forestiers.

M<sup>me</sup> Légaré termine sa présentation en survolant les grandes étapes à venir dans l'élaboration d'un plan caribou et les acteurs qui seront impliqués aux différentes étapes. On prévoit travailler à la fois avec les Cris, les partenaires économiques et les autres groupes d'intérêt, dont les TGIRT, mais de façon indépendante pour commencer, étant donné qu'on n'abordera pas nécessairement les mêmes aspects avec chacun de ces groupes. Mais il viendra un moment au cours de l'exercice où il deviendra opportun de réunir tous ces groupes autour d'une même table.

Un délégué demande s'il est question dans le cadre de la stratégie envisagée, de revoir la limite nordique des attributions commerciales. M<sup>me</sup> Légaré explique que la limite actuelle contribue déjà adéquatement au maintien d'un habitat propice pour le caribou forestier. Une autre question est posée à savoir si une superficie de 5 000 km<sup>2</sup> permet d'assurer adéquatement la viabilité d'un troupeau de caribou forestier. M<sup>me</sup> Légaré mentionne qu'il s'agit d'un minimum acceptable. Une troisième question est posée à savoir quelle est la superficie envisagée des blocs de récolte dans le

cadre de la stratégie envisagée. M<sup>me</sup> Légaré donne quelques indications mais cette question, en lien avec certaines adaptations envisagées dans le cadre du régime de la coupe en mosaïque, fait actuellement l'objet de négociations avec le GNC. Une dernière question est posée à savoir quel serait l'impact de l'application de la stratégie envisagée sur les attributions forestières provenant des UA 026-61 et 026-62. En réponse, M<sup>me</sup> Légaré s'engage à transmettre une information détaillée par UA aux représentants du GNC. Pour l'UA 026-62, l'impact prévu est de l'ordre des 20 000 m<sup>3</sup> annuellement. Mais cela doit encore faire l'objet de discussions. Une autre question est posée à savoir si le territoire de Nibiischii peut être affecté par la stratégie. En réponse, il est mentionné que les chemins actuels pourront être maintenus et entretenus. Pour ce qui concerne les anciens chemins, il n'est pas garanti qu'ils pourront être ré-ouverts. Toutefois, l'activité minière ne sera pas assujettie à cette stratégie, ce qui ne manque pas de surprendre certains membres. La question de l'impact de la stratégie sur les attributions forestières par UA revient sur la table. L'animateur demande pourquoi l'information détaillée par UA ne peut être présentée à aux tables de GIRT. M<sup>me</sup> Légaré mentionne que la présentation de telles informations devrait s'accompagner d'une explication de l'approche méthodologique sous-jacente. Mais cela pourrait être fait dans le cadre d'une autre rencontre des tables de GIRT.

## 10. Divers

### a. Mise à jour concernant l'amélioration de chemins

La déléguée de Nibiischii fait état de travaux d'amélioration de certains chemins réalisés dans le cadre d'un programme sous gestion du GREIBJ. Elle remercie le GREIBJ pour l'aide financière obtenue.

### b. Composition de la table de GIRT

Des modifications sont demandées à la composition. M. Dion Michel devient délégué pour Eskan. Également, Mme Amélie Lapointe devient substitut pour Nibiischii. D'autres modifications sont demandées à la composition. L'animateur procédera aux modifications et les fera valider par la suite. Il demande aux délégués de mettre à jour leurs nouvelles coordonnées, notamment dans la section membre.

## 11. Levée de la rencontre

La rencontre se termine à 15 h 00. La prochaine rencontre aura lieu le 4 décembre à 12 h 00. Un calendrier des rencontres pour 2020 sera élaboré en comité de coordination sous peu.

*Sur proposition de M. Alex Coonishish, dûment appuyé par M. Jean-Pierre Boudreau il est unanimement convenu de lever la rencontre.*

## ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
BMMB :	Bureau de la mise en marché des bois
COMEV :	Comité d'évaluation chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55 <sup>e</sup> parallèle
CRV :	Coupe à rétention variable
EIBJ	Eeyou Istchee Baie-James
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
FQCM	Fédération québécoise des clubs de motoneigistes
GNC :	Gouvernement de la Nation Crie
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
HVC	Haute valeur de conservation (autre que les forêts)
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
PADF :	Programme d'aménagement du territoire forestier
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAN :	Programmation annuelle
PRAU :	Permis de récolte aux fins d'approvisionnement d'une usine
RADF :	Règlements sur l'aménagement durable des forêts
SÉPAQ :	Société des établissements de plein air du Québec
SOPFEU :	Société de protection des forêts contre le feu
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
VEP	Vaste espace propice
VHR :	Véhicules hors route
VNR :	Volumes non récoltés
VO :	Valeur, objectif
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible
VTT :	Véhicule tout terrain